

JUIN  
1993

N° 83

# VILLAGEXPO

## 91240 Saint-Michel-sur-orge

Bulletin du Conseil de Village- Enregistrée sous le n°703 à Palaiseau le 6-3-70-J.O. du 16/17-3-1970

### LE CONSEIL DE VILLAGE

**L**e Conseil de Village (Conseil Syndical) est une instance prévue par l'article 63 du règlement intérieur de Villagexpo.

Son élection, sa validité, son organisation, ses attributions et son fonctionnement sont définis par les articles 64 à 68.

En cas d'impossibilité d'élection de ses membres par l'Assemblée Générale, le Tribunal de Grande d'Instance est saisie.

La liste des membres du Conseil de Village est donnée dans ce bulletin ainsi que leur localisation géographique dans le plan de Villagexpo.

Tous les membres du Conseil de Village sont des bénévoles (pas de rémunération ni de jeton de présence), copropriétaires d'une habitation du Village. Ils apportent leur concours et leur compétence (compte tenu de leur profession ou de leur savoir faire) pour une gestion la meilleure possible de l'ensemble de la

copropriété.

Tous les premiers mardis de chaque mois le Conseil de Village tient séance à 20H30 dans une salle des halls (entrée côté rue des cèdres).

Ces réunions sont ouvertes à tous les co-proprétaires. Ils peuvent présenter les problèmes relatifs à l'ensemble immobilier ou apporter leurs conseils ou idées pour résoudre les éventuelles difficultés qui pourraient surgir.

Une convocation accompagnée de l'ordre du jour est envoyée à chaque membre du Conseil. Les questions diverses (courrier, permis de construire, factures, devis...) sont également débattues lors de ces séances.

Suivant les thèmes abordés les membres des commissions sont appelés à étudier les dossiers liés à la gestion de Villagexpo.

Les décisions sont prises uniquement par l'ensemble du Conseil de Village et en cas d'extrême urgence par le Bureau.

### LE MOT DU PRESIDENT

**T**oute l'équipe du Conseil de Village remercie les copropriétaires qui se sont déplacés pour assister aux délibérations de l'Assemblée Générale ainsi que ceux qui ont donné leur pouvoir afin d'être représentés; mais, on s'aperçoit que 40% des co-proprétaires ne participent pas aux décisions prises lors de cette assemblée.

Une rapide analyse de la situation nous a amenés à conclure que cette situation était due à un manque de communication. Nous

avons donc décidé d'informer les résidents des études ou des réflexions du Conseil de Village dans notre "Fameux Bulletin" qui paraîtra suivant l'évolution des sujets traités tous les 2 à 3 mois.

J'espère que ce moyen sera bénéfique et que lors de la prochaine assemblée nous pourrions délibérer sur les questions soumises aux conditions de l'article 26 qui demandent un minimum des 2/3 des tantièmes pour être examinées.

### APPEL AUX BONNES VOLONTES

**N**otre souci premier est de gérer au mieux les intérêts de tous. Nous sommes trop peu nombreux au sein du bureau. Certains dossiers sont longs et difficiles à traiter. Malgré le dévouement de chacun, nous manquons souvent de temps libre, de moyens d'investigation, voire de conseils qui nous seraient précieux.

Les taches sont réparties dans les commissions suivantes :

- Relations avec la municipalité.
- Relations avec SAGEFRANCE.
- Problèmes de circulation et de stationnement.
- Problèmes de sécurité.
- Espaces verts, entretien, aires de jeux, tennis.
- Commission de quartier.
- Information, communication.

Si vous avez une expérience ou des compétences professionnelles

se rapportant aux travaux de ces commissions, nous serions heureux de bénéficier de votre aide, sans que cela entraîne pour vous l'obligation de vous engager de façon permanente. Les réunions du Conseil de Village se tiennent tous les premiers mardis du mois à 20 h 30 aux halls du village. Chacun peut y participer. Vous y serez les bienvenus. Nous vous remercions à l'avance de votre amical concours.

### MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Numéro	Nom	Adresse
1	M.BISCH	1 allée des rossignol
2	M.CERVEAU	13 allée des bouleaux
3	Mme.CHIROUZE	15 rue des fleurs
4	Mme.COQUEBLIN	1 allée des pommiers à fleurs
5	M.DEFLERS	6 allée des tulipes
6	M.FAU	21 rue des fleurs
7	M.FIALEYRE	7 allée des mouettes
8	M.LLORET	19 rue des sorbiers
9	Mme.MAGNIER	6 allée des mouettes
10	M.PROVOT	3 allée des érables
11	Mme.QUESNEL	7 place des lauriers
12	M.VALADE	7 rue des jonquilles
13	M.VIDA	40 rue des fleurs
14	Mme.VILLENEUVE	1 allée des tulipes
15	M.WADEL	6 allée des érables



## RAVALEMENT ( suite )

**E**xtraits du règlement de copropriété :

Chapitre II - Parties privatives. ( page 4 et 5 )

### Article 11- f) Harmonie de l'ensemble immobilier

Il appartiendra à chaque copropriétaire de procéder ou de faire procéder aux travaux d'entretien général des habitations et notamment aux ravalements et à la réfection des peintures et vernis extérieurs.

Les travaux ci-dessus seront exécutés à l'initiative des copropriétaires sous réserve de l'alinéa ci-après, aussi souvent que le nécessitera la bonne conservation et le bon aspect des constructions.

Toutefois, le syndicat des copropriétaires pourra éventuellement fixer la fréquence des réfections en cause et en cas de défaillance d'un copropriétaire, se substituer à lui et faire exécuter aux frais de celui-ci les travaux ci-dessus.

Chapitre IV - Le syndic ( page 29 et 30 )

### Article 71 - Attribution du syndic.

Le syndic est chargé notamment :

- D'assurer l'exécution des dispositions du règlement de copropriété et des délibérations de l'Assemblée Générale.

- D'administrer l'ensemble immobilier, de pourvoir à sa conservation, à sa garde et à son entretien et en cas d'urgence de faire procéder de sa propre initiative à l'exécution de tous travaux nécessaires à la sauvegarde de celui-ci.

- De faire exécuter les décisions du syndicat concernant l'harmonie de l'ensemble immobilier.

- En cas de carence d'un copropriétaire, de se substituer à lui pour faire exécuter, aux frais de ce dernier, tous travaux nécessaires à la bonne conservation de son lot.

Par ailleurs.

Un arrêté préfectoral du 23 juillet 1992 rend obligatoire le ravalement des façades d'immeubles ( habitat collectif ou individuel ) de Saint Michel.

Les propriétaires doivent effectuer ces travaux au moins une fois tous les 10 ans.

Le montants des travaux donne lieu à des déductions fiscales.  
( voir Saint-michel ma ville n°197 octobre 1992 page 24 ).

## CIRCULATION ET STATIONNEMENT

**D**ans le cadre de notre village, partie intégrante de la ville, en ce qui concerne la circulation et le stationnement des automobiles "seul le code de la route avec ses règles bien définies est applicable" et doit être

respecté de tous.

Le panneautage, imparfait mais existant, doit être revu.

Ainsi le concevons-nous.

Ne soyez pas surpris de voir, de ci de là, des rondes de police faire leur travail, veillant à l'application des règles imposées de circulation et observant le "trafic" sur notre petit ensemble.

A propos de trafic, nous conseillons à tous ainsi qu'à nos voisins d'ouvrir grands les yeux aux environs des écoles Jules Vernes aux heures d'entrée et de sortie de nos petits enfants.

Nous terminerons en rappelant que la vitesse horaire est strictement limité à 30 Km/h,

que la circulation des camions de plus de 3T5 est interdite pour des raisons d'infrastructures de nos rues, allées et ronds-points, ainsi que le stationnement des longs attelages pour les mêmes raisons. Par ailleurs, nous constatons que le stationnement devient de plus en plus difficile. Un effort de chacun s'impose afin de ne pas gêner autrui. les trottoirs, "propriété des piétons du moment", lieu de passage privilégié des voitures d'enfants, doivent être respectés.

Avec nos remerciements anticipés.

LA COMMISSION  
CIRCULATION

## LA SECURITE DANS LE VILLAGE

**T**out acte commis à l'encontre des personnes ou des biens ( vol, cambriolage, déprédation, agression physique ...) doit faire obligatoirement l'objet d'une déclaration auprès des services de police.

Si vous avez été victime d'un tel acte, nous vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir

la photocopie du récépissé de votre déclaration que nous déposerons en mairie. Ce document sera versé au dossier destiné à la préfecture en vue d'obtenir un renfort des moyens de sécurité.

Nous sommes tous concernés. Aucun moyen d'action ne doit être négligé.

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DE VILLAGE DU 6 AVRIL 1993

1) Conformément à la résolution N° 5 adoptée en Assemblée Générale, l'élection des membres du bureau a eu lieu le 6 avril 1993 lors de la réunion du Conseil de Village :

- Président :	M. FIALEYRE	- 10 voix et 1 abstention
- Vices - Présidents :	M. VALADE	- 10 voix
	M. FAU	- 11 voix
- Trésorier :	Mme. QUESNEL	- 11 voix
- Trésorier - adjoint :	Mme. VILLENEUVE	- 11 voix
- Secrétaire :	Mme MAGNIER	- 11 voix
- Secrétaires - Adjoints :	Mme. CHIROUZE	- 11 voix
	M. CERVEAU	- 11 voix

2) Constitution et attributions des Commissions (voir liste)  
- RELATION AVEC LA MAIRIE-CONVENTION- FRANCILIENNE  
:  
Responsable : Mr DEFLERS

Suite page 3

Suite de la page 2

- RELATION AVEC SAGEFRANCE :

Responsable : Mr FAU

Me QUESNEL - Mr FIALEYRE - Mr PROVOT - Me MAGNIER

- SECURITE DU VILLAGE :

Responsable : Mr FAU

Mr BISCH - Mr FIALEYRE

- CIRCULATION :

Responsable : Mr CERVEAU

Me VILLENEUVE - Mr LLORET - Mr FIALEYRE

- ESPACES VERTS, ENTRETIENS, AIRES DE JEUX, TENNIS :

Responsable : Me MAGNIER

Mr VIDA - Mr VALADE - Mr BISCH - Mr LLORET - Mr CERVEAU

- COMMISSION DE QUARTIER :

Responsable : Me CHIROUZE

Mr WADEL - Me MAGNIER - Mr DEFLERS

- COMMUNICATIONS :

Responsable : Mr DEFLERS

Mr FAU - Mr VIDA - Me CHIROUZE

- SECRETARIAT :

Me POPOT

3) Questions diverses :

- envoi à SAGEFRANCE de la lettre de M. Lemaître

- appel de la Municipalité pour participer à une réunion "Association de Quartier" le 14 avril 93, salle des mariages

- pétition de plusieurs co-propriétaires de l'allée des thuyas, mitoyens du chemin rural N° 3 prolongeant la rue de Brétigny et séparant Villagexpo du lycée Léonard de Vinci.

Ces riverains ont fait l'objet de dégradations de leur pavillon et subi diverses agressions. Ils demandent de trouver une solution afin d'arrêter les conséquences liées aux bris de clôture créant le libre passage des parties communes de Villagexpo et du lycée.

Une étude est en cours pour mettre en place une haie d'épineux mais une participation est demandée à la Municipalité.

- la mairie demande un rendez-vous pour la signature du projet de convention (modifié) et relatif au désenclavement du terrain Giraud. Le Conseil de Village demande que le texte à signer soit conforme au projet de convention présenté en A.G.

- M. ZENERE, 1 place des bouleaux informe le conseil d'une déclaration pour la mise en place d'un abri de jardin (sans permis de construire)

- MM GARRETA et YEY, présents à la séance demandent l'entretien plus "assidu" d'une partie commune jouxtant leurs terrains et mitoyenne avec la Résidence le Liers. Ce terrain est encombré de résidus divers. Une étude est en cours pour trouver une solution adéquate à ce problème (plantation d'épineux ?).

Ce cas peut être résolu éventuellement par une cession de la copropriété aux riverains mais la majorité des 2/3 est requise pour la prochaine Assemblée Générale.

- Villagexpo participe au Concours Fleuri dans la Catégorie Résidences. Les efforts d'embellissement des espaces verts et fleuris contribuent à améliorer notre environnement.

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DE VILLAGE DU 4 MAI 1993

1) Une liste complète des commissions est remise à tous les participants. Des précisions sur leur fonctionnement et leurs attributions sont apportées.

2) Mme. TELLIER, 8 place des lauriers réclame sa quote-part de remboursement dans le procès des halls. La demande est transmise à SAGEFRANCE pour suite à donner.

3) SAGEFRANCE nous fait part de la clôture du dossier des cessions de parcelles

4) lettre adressée par SAGEFRANCE à M. NEILITZ, rue des Sorbiers au sujet d'une parcelle qu'il s'est appropriée indûment.

5) Demande à SAGEFRANCE du compte-rendu de l'A.G.

6) la Mairie nous fait parvenir un exemplaire du compte-rendu du projet inter-communal pour information ainsi que le plan de circulation adopté et diffusé dans le bulletin municipal.

7) lettres adressées à la Mairie (M. THIRY) au sujet de :

- la convention "désenclavement du terrain Giraud" pour lui préciser qu'aucune modification ne peut être apportée au texte présenté en A.G.

- la pétition des copropriétaires de l'allée des thuyas relative au projet d'aménagement des abords du lycée et du chemin rural N° 3

8) l'Association pour la Défense de l'allée piétonne de la Bouloie nous informe d'un texte qui sera distribué aux adhérents, relatif à la convention passée entre la Mairie et Villagexpo

9) M. CERVEAU accepte de recenser toutes les dégradations de la voirie de Villagexpo afin de procéder d'une façon rapide à leur réfection.

10) Des difficultés éventuelles sont décelées pour l'entretien des tennis, problème de filets ? voir M.. MAZZONI

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DE VILLAGE DU 8 JUIN 1993

- Visite en la présence de Mr Jacquoud du local qui lui sert de dépôt d'outils ( allée des cèdres ). Qu'advierait-il de cette petite parcelle si la société Green Paysage venait à libérer les lieux ? un parking réservé aux copropriétaires riverains ? Dans son récent projet intercommunal la municipalité envisageait de nous racheter ce terrain privatif pour y aménager une maison de jeunes.

- Visite du terrain en limite des propriétés de Mr Gey et Garreta et de l'ensemble "le Liers". A la demande de ces messieurs, les membres du bureau sont allés se rendre compte des difficultés rencontrées par la proximité et la mitoyenneté de la résidence citée. L'ouverture existant près des tennis ( les cèdres ) y permet l'accès piéton et bon nombre de fois cet endroit se retrouve encombré de déchets malgré l'entretien.

Trois solutions ou propositions méritent d'être retenues et étudiées :

1) Mr Gey et Mr Garreta ont exprimé le désir de rachat de cette

Suite page 4

Suite de la page 3

parcelle afin d'en assurer l'entretien et la surveillance tout en laissant la possibilité d'emprunter le chemin ( venelle ) qui relie les tennis à l'allée des érables.

2) Plantation sur cette partie d'une haie vive et relativement dense pour éviter les dépôts de toutes sortes et dissuader les enfants d'y venir mettre le feu ( ce qui se passe relativement souvent ) mais l'accès pour l'entretien en deviendrait moins facile pour l'entreprise Green Paysage

3) Plantation d'une haie vive pour séparer les tennis de cette parcelle.

- Allée des érables : rupture de canalisation des eaux usées due à l'enracinement important de certains arbres entre les propriétés de Mr Gey et Dalem qui pendant plusieurs jours en ont subi les inconvénients. La commission chargée met tout en oeuvre afin d'effectuer le processus de prise en charge et faire réaliser les travaux le plus rapidement possible.

#### Courrier

- SLC nous informe du retrait des filets aux tennis ( côté cèdres ). Le désistement de l'association sportive mettra évidemment les cours en péril. Inoccupés, ces espaces deviennent libres à tous mouvements.

- Devis de la société Olivier, suite à des inondations : changement de câbles TV ( allée des marronniers ) à l'étude.

#### Permis de construire

- Mr Auriens 9 place des thuyas : demande de travaux sur façade, changement de fenêtre. Ne pouvant nous faire une opinion selon les plans présentés, nous en demandons le retour avec signatures des voisins mitoyens sur chaque page, avec renseignements complémentaires avant de soumettre les éléments en mairie.

- Mr Grad 8 allée des prunus, construction d'une véranda. Accord de principe du conseil du village à confirmer par la signature des voisins.

#### Divers

Demande de documents à Sagefrance :

- Contrat Ste Olivier entretien des antennes TV.

- Retour du recommandé avec accusé de réception de la lettre expédiée à Mr Neilitz.

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE QUARTIER DU 27 MAI 1993

Hélas, nous étions encore si peu représentatif. Néanmoins il était très intéressant d'assister à cette séance, car notre avenir, celui de la ville et de villagexpo était au programme.

Mrs Thiry et Loth nous ont exposé et développé les projets d'environnement de la municipalité avec plusieurs interventions de Mr le Maire J.L Englander.

Il a été question de :

- Réhabilitation du réseau d'assainissement.
- Traitement et répartition des déchets ( ordures ménagères, lourdes, etc...) (Production, ramassage et traitement ).
- Circulation / stationnement ( avec application du plan de circulation ).
- Transport en commun ( RER / SNCF - desserte bus ).
- Francilienne ( son triplement et nuisances apportées, bruit, etc...).
- Le stationnement et le sédentarisme des gens du voyage aux abords de nos villes ( d'où consultations intercommunales ).
- La chaufferie du bois des roches ( avec les inconvénients qu'elle occasionne malgré les améliorations ).
- La création d'espace vert et boisés dans St Michel.
- La remise en état des murs des halls de villagexpo.

Cette réunion se clôturait par un compte-rendu rapporté par Mr J.L Bernard à propos du projet Intercommunal et des réactions provoquées par diverses réunions :

- réhabilitation de la héronnière et des liers
- aménagement de la rue de Brétigny et les abords du lycée Léonard de Vinci
- différentes hypothèses d'aménagement des tennis ( côté cèdres ), maison de jeunes ( coté liers )
- emprunt de certains chemins ou venelles de villagexpo ( à ce propos Mr J.L Bernard fait appel à la réflexion de nous tous ).

**Le conseil du village vous  
souhaite de bonnes et  
heureuses vacances 1993**